

Plaidoyer pour un virage communautaire et de santé publique

Mémoire du Réseau communautaires en santé mentale (COSME) présenté dans le cadre des consultations publiques sur les effets de la pandémie sur la santé mentale à :

Monsieur le ministre Lionel Carmant Madame Nancy Guillemette, députée de Roberval Monsieur David Birnbaum, député de D'Arcy-McGee Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois, député de Gouin Monsieur Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine



Sommaire

| Sommaire | 3 |
|---|--------|
| Préambule | 4 |
| Présentation du Réseau communautaire en santé mentale (COSME) | 4 4 |
| Orientation 1 - Agir dès le budget québécois de mars 2021 | 6 |
| Orientation 2 - Consulter les acteurs locaux et régionaux | 8 |
| Orientation 3 - Les organismes communautaires en santé mentale, des partenaires à ne plus ignorer | 9 |
| Orientation 4 - Améliorer la collaboration des CISSS et CIUSSS avec les regroupements du communautaire en santé mentale | 11 |
| Orientation 5 - S'assurer du remplacement adéquat du Centre national d'excellence en santé mentale | 12 |
| Orientation 6 - Donner un sens à la lutte à la pauvreté et à l'intersectorialité | 13 |
| Conclusion - Pour un changement de cap | 15 |

Préambule

Présentation du Réseau communautaire en santé mentale (COSME)

Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) a été formé en 2012. Il s'est donné pour mission de soutenir, mobiliser et représenter le secteur québécois de l'action communautaire en santé mentale. Font partie du COSME les regroupements régionaux d'organismes communautaires de la Capitale nationale, de la Côte-Nord, de l'Estrie, de Lanaudière, de Laval, de la Mauricie—Centre-du-Québec, de la Montérégie, de Montréal, de l'Outaouais et du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Ces regroupements sont représentatifs de plus des deux tiers des 450 organismes communautaires en santé mentale reconnus par le MSSS.

Le COSME a publié en octobre 2019 une nouvelle plateforme intitulée <u>L'avenir de la santé</u> <u>mentale, 25 propositions pour un virage communautaire au Québec</u>, fruit d'un travail approfondi de consultation auprès de ses membres.



Avant-propos

Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) vous transmet quelques réflexions sur des actions à entreprendre dans l'immédiat à l'égard des besoins en santé mentale des Québécoises et Québécois.

D'abord quelques repères qui inspirent nos propos :

• La santé psychologique des Québécois se détériore : il faut agir dès maintenant. Un adulte sur quatre (un jeune adulte sur deux) rapporte des symptômes compatibles avec un trouble d'anxiété généralisée ou une dépression majeure.

Étude québécoise sur les impacts psychosociaux de la pandémie, Université de Sherbrooke, direction Mélissa Généreux, novembre 2020

 Les femmes, les jeunes, les personnes ayant un plus faible niveau d'éducation, les personnes à plus faible revenu, les personnes ayant des problèmes existants de santé mentale, les personnes qui vivent seules, les personnes monoparentales montrent des niveaux plus élevés d'anxiété et de dépression. Ces personnes sont particulièrement à risque durant la pandémie et le seront par la suite.

The Lancet, Psychiatry, 9 décembre 2020

• La deuxième vague de la pandémie a exacerbé les sentiments de stress et d'anxiété, entraînant un niveau alarmant de désespoir, de pensées suicidaires et de découragement au sein de la population canadienne (<u>Tableau</u>) : 《 Les longs délais d'attente sont un problème, en partie, parce qu'il y a eu un sous-financement chronique des services en santé mentale du secteur communautaire, et parce que ces services reposent sur les soins intensifs, plus coûteux, comme ceux dispensés dans les hôpitaux et les soins actifs. En finançant les interventions communautaires, nous allégerons la pression exercée sur un système de soins actifs déjà sévèrement affecté par la COVID-19 − et permettrons aux gens de recevoir l'aide dont ils ont besoin plus rapidement. 》

Association canadienne pour la santé mentale, décembre 2020

Lionel Carmant, Radio-Canada, 18 janvier 2021

Je pense que pour ma part, en m'appuyant sur les données qui ont été présentées par mes collègues et moi-même, que de limiter la conversation à l'accès au soins de santé mentale n'est pas productif, parce qu'on ne parle que de la partie infinitésimale de l'iceberg. Cela va de soi qu'une société saine devrait pouvoir offrir des soins de santé mentale. Mais quand on parle d'une société où un jeune sur deux a besoin de psychothérapie, on voit bien qu'on parle d'une société en crise et que de simplement donner à la psychothérapie est une solution sparadrap (...) Je pense qu'il faudrait focaliser sur des mesures de prévention et de promotion pour que les jeunes ne se retrouvent pas dans une situation où ils ont besoin de psychothérapie.

Samuel Veissière, Professeur au département de psychiatrie, Université McGill, Présentation dans le cadre de la consultation concernant de l'effet de la pandémie sur la santé mentale, 19 janvier 2021

Agir dès le budget québécois de mars 2021

Deux données clés



Le financement alloué à la santé mentale est inférieur à 6% des dépenses de programme du MSSS malgré la forte prévalence des problèmes de santé mentale.



La majeure partie des fonds en santé mentale sont destinés au milieu hospitalier, lequel accapare près de 80% des dépenses du MSSS en santé mentale.

Répartition des ressources en santé mentale

2017-2018

| 2° ligne | 1 ^{ère} ligne | Organismes communautaires | Total |
|-----------------|------------------------|---------------------------|-----------------|
| 1 062 577 527\$ | 183 651 530\$ | 111 866 421\$ | 1 358 095 478\$ |
| 78,2% | 13,5% | 8,2% | 100% |

Source: Étude des crédits MSSS, 2019 - PLQ Vol 4-Q 376

Recommandation 1

 Dès le budget 2021-2022 du Québec, que soit alloué un relèvement très significatif des montants destinés à la santé mentale. Le COSME réclame un plan d'investissement en santé mentale qui aura pour effet de faire passer de 6% à 10% du total des dépenses de programme du MSSS les montants alloués à la santé mentale d'ici la fin du prochain Plan d'action interministériel en santé mentale.

Recommandation 2

• Que la hausse des budgets en santé mentale en 2021-2022 soit essentiellement destinée aux organismes communautaires et aux services de première ligne.

Consulter les acteurs locaux et régionaux

Le MSSS s'était engagé à consulter les établissements, les partenaires régionaux et locaux en vue de l'élaboration du prochain Plan d'action interministériel en santé mentale. Le contexte de la pandémie a mis un arrêt à ce projet.

En suivi de l'intention exprimée par le ministre Carmant à l'Assemblée nationale le 5 novembre 2020, des consultations régionales en mode virtuel devraient avoir lieu. Elles viseraient l'ensemble du continuum de services en santé mentale, la promotion de la santé mentale et les mesures de soutien dans la communauté.

Recommandation 3

 Que le MSSS demande à l'ensemble des CISSS et CIUSSS de procéder à des consultations sur l'état des besoins et des services en santé mentale de leur territoire. Les enjeux de l'organisation locale et régionale des services et les propositions en vue d'une meilleure réponse aux besoins de la population seraient abordés. Les organismes communautaires en santé mentale, leur regroupement régional et les autres acteurs du milieu devraient être associés à l'organisation de ces consultations. Ces consultations sont nécessaires afin de tenir compte de la diversité des besoins dans les différentes régions du Québec

Les organismes communautaires en santé mentale, des partenaires à ne plus ignorer

Durant la pandémie, les organismes communautaires en santé mentale se sont sentis laissés à eux-mêmes et ils ont déploré leur contact déficient avec le MSSS.

On peut comprendre que cette réalité ne serait pas étrangère aux départs et changements survenus dans l'effectif de la Direction de la santé mentale du MSSS depuis la pandémie.

Lors de notre présentation au ministre et aux députés porte-parole en santé mentale en décembre dernier, le COSME a pu montrer comment les organismes communautaires en santé mentale se sont mobilisés et ont adapté leur action dans le contexte de la pandémie (<u>lire notre synthèse</u>).

Les organismes communautaires en santé mentale vivent une période critique où ils doivent continuer d'adapter leurs activités face aux mesures de confinement, tout en répondant aux besoins des personnes affectées par la pandémie. Leur faible soutien financier a aussi des effets sur leur capacité de répondre à la demande de services en plus de rendre difficile le recrutement et la rétention des membres de leur équipe.

Les équipes de travail sont fragilisées par le contexte de pandémie en plus de l'insécurité financière qui vient miner la créativité et l'adaptation des activités à cette nouvelle réalité mouvante. Pourtant, une grande expertise est présente dans ces organismes communautaires et leurs approches souvent alternatives rejoignent tout un pan de la population qui est souvent inconnu des services du réseau de la santé et des services sociaux.

Depuis 50 ans, le mouvement communautaire en santé mentale du Québec a été l'instigateur de plusieurs initiatives et innovations qui ont été à l'origine de services maintenant livrés par le réseau public. Au fil des ans, les liens de collaboration entre le réseau public et le milieu communautaire en santé mentale sont devenus plus distants et nécessitent maintenant d'être ravivés.

Recommandation 4

 Que le MSSS et les représentants du milieu communautaire en santé mentale se rencontrent en vue de convenir de nouvelles pratiques de collaboration. Des échanges devraient avoir lieu afin de se préparer au rôle que seront appelés à jouer les organismes communautaires dans la mise en œuvre du prochain Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM). Pour sa part, le COSME souhaite pouvoir discuter des 25 propositions qu'il a adoptées afin qu'elles soient retenues dans le PAISM.

Améliorer la collaboration des CISSS et CIUSSS avec les regroupements du communautaire en santé mentale

Avec le soutien du MSSS, le COSME a réalisé en 2019 une étude sur l'état de la collaboration entre les regroupements régionaux d'organismes communautaires en santé mentale et les CISSS et CIUSSS. L'<u>étude</u> montre des réussites, des insatisfactions et des pistes d'amélioration.

De façon inégale et sans cadre précis, les relations entre les regroupements régionaux et les centres intégrés évoluent trop lentement. Le financement des 15 regroupements régionaux pose problème. Certains disposent d'un budget minimal qui ne permet pas l'embauche d'une personne à la permanence.

L'utilité des regroupements régionaux a été particulièrement démontrée lorsqu'ils se sont regroupés autour du COSME pour soutenir et adapter l'action des organismes communautaires en santé mentale durant la pandémie.

Les regroupements régionaux sont présentement porteurs d'initiatives et de projets concernant entre autres le logement social avec soutien (modèle Clé en mains), diverses formes de suivi communautaire (SIV, SBNI, collaboration avec la Sécurité publique), l'intégration au travail. La réalisation de ces projets ne pourrait se concevoir sans la collaboration des autorités du MSSS, des CISSS et des CIUSSS.

Recommandation 5

 Que le MSSS et le COSME entreprennent des échanges en vue de convenir d'un cadre de partenariat entre les directions de la santé mentale, dépendances et itinérance des CISSS et CIUSSS et les regroupements régionaux d'organismes communautaires en santé mentale. L'adoption d'une politique de financement des regroupements régionaux serait convenue au terme de ces échanges.

S'assurer du remplacement adéquat du Centre national d'excellence en santé mentale

Le COSME approuve la décision du MSSS de mettre fin au mandat du Centre national d'excellence en santé mentale (CNESM).

Les relations des organismes communautaires assujettis aux normes du CNESM ont été parfois correctes mais aussi parfois difficiles. Nous déplorons l'absence d'échanges formels entre nous et le CNESM pour qu'il ait pu tenir compte de l'autonomie, des aspirations et des savoir-faire propres au milieu communautaire en matière de soutien dans la communauté. Nous déplorons aussi le manque d'avancement du programme de soutien de base non intensif (SBNI), annoncé par le ministère dès 2002.

Enfin, nous ne pouvions considérer que le CNESM possédait l'expertise pour se prétendre seul arbitre des bonnes pratiques et seul juge des données probantes.

À la recherche d'une alternative au Centre national d'excellence en santé mentale, le MSSS ne devrait pas se contenter de l'intégration des personnels à l'équipe du ministère. Il ne peut non plus se fier aux seuls avis des instituts psychiatriques et des ordres professionnels qui ne disposent pas d'expertise en action communautaire en santé mentale. Cet assujettissement comporte aussi le risque de heurter les fondements mêmes du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAG), qui valorise l'autonomie des organismes.

Les organismes communautaires en santé mentale et les regroupements qui les représentent doivent être considérés comme parties prenantes de premier plan dans l'élaboration d'un nouveau modèle d'organisation du soutien communautaire

Recommandation 6

 Que le MSSS, avant d'adopter un nouveau modèle d'organisation du soutien communautaire en santé mentale, entreprenne une consultation ouverte aux secteurs intéressés et en particulier celui du mouvement communautaire en santé mentale.

Donner un sens à la lutte à la pauvreté et à l'intersectorialité

Le lien entre les troubles de santé mentale et la pauvreté est peu reconnu dans les analyses et plans d'action du gouvernement québécois. De grands organismes internationaux comme l'OMS, l'OCDE et l'ONU ont largement documenté ce lien et ils demandent aux gouvernements nationaux de prendre des mesures décisives pour pallier cette réalité.

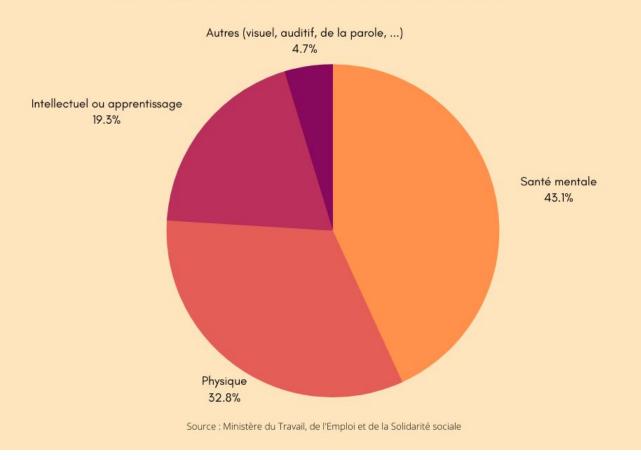
Le gouvernement québécois a annoncé que le prochain Plan d'action en santé mentale sera interministériel, ce qui correspond à l'une des propositions du COSME.

Le prochain PAISM doit promouvoir la mobilisation intersectorielle pour défaire les liens qui existent entre les difficultés de santé mentale, la pauvreté et la dégradation des conditions de vie. Des programmes de soutien au revenu, d'accès au logement, aux études et à l'emploi devront être mis en œuvre notamment.

On peut mesurer l'ampleur des besoins en constatant qu'au programme de Sécurité sociale, les personnes ayant des problèmes de santé mentale forment le groupe les plus important de prestataires. On peut déplorer d'autre part que ce groupe de personnes puisse compter sur très peu de programmes de soutien particulier provenant d'autres ministères que le MSSS.

Recommandation 7

 Que le résultat des travaux interministériels qui sont présentement menés en préparation du prochain PAISM soit publié pour obtenir les avis et recommandations des personnes et des groupes concernés. **Répartition** des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale selon la nature du diagnostic conduisant à la reconnaissance de contraintes sévères à l'emploi - au 31 mars 2017



Conclusion

Pour un changement de cap

Le Québec a réalisé des avancées importantes en santé physique au cours des 30 dernières années. Ces gains n'ont pas été réalisés uniquement en augmentant le nombre de médecins. Ils sont avant tout le résultat des programmes de santé publique et communautaire de prévention et d'amélioration des conditions de vie.

Il en va de même pour la santé mentale de la population.

Le crise sanitaire actuelle lève le voile sur un système d'aide qui répondait mal aux problèmes de santé mentale de la population avant la pandémie.

Nous croyons que la présente consultation/réflexion est une occasion pour opérer un changement de cap important au Québec sur la façon de répondre aux besoins de santé mentale de la population en faveur d'une approche davantage axée sur la santé publique et communautaire.

Contact

Réseau communautaire en santé mentale (COSME) 160 rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 3A7

cosme.ca info@cosme.ca